



AR N° 2026A002

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION (87480),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-006 du 20 mars 2026 portant les délégations consenties au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : EST CONCLU UN AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX EN LOTS SEPARES pour la rénovation énergétique de l'aile ouest de l'école élémentaire pour la modification des articles 7.3.2 et 7.3.3 du CCAP afin de clarifier le mois M0.

ARTICLE 2 : Les articles 7.3.2 et 7.3.3 du CCAP sont modifiés comme suit :

7.3.2. Mois d'établissement des prix du marché :

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres. Ce mois est appelé « mois zéro ».

7.3.3. Modalité de révision des prix

Les prix seront révisés selon les modalités ci-dessous. La révision prévue par lot est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient © de révision donné par la formule :

$$C = 0,15 + 0,85 (Im/Io)$$

dans laquelle : 0,15 = partie fixe

Io : index BT ou TP du mois Mo précisé à l'article 7.3.2 ci-dessus (mois M0)

Im : index BT ou TP du mois "m-3" (mois de révision). Ce mois "m" est le mois de réalisation réel des travaux (en fonction de leur avancement), "m-3" est l'index à la date antérieure de 3 mois à la date d'exécution des travaux.

Lot 01 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE	BT01
Lot 02 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	BT01
Lot 03 – PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	BT01
Lot 04 – SOLS SOUPLES	BT01
Lot 05 – PEINTURES	BT01
Lot 06 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES	BT01
Lot 07 – ELECTRICITE	BT01

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécuté conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales



Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
19 août 2026

Fait à St-Priest-Taurion,
Le Maire,
B. LE GUEN